

MJ/MJ.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura , le 7 janvier 1961
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED
Résidence de l'Urundi
Territoire d'Usumbura

(*) N° 319 /FIN.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

dépot ex-travailleur
U.M.H.K.

Copie pour information à
Monsieur le Résident Spécial du Ruanda
à Kigali.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

Kibuye.

Ruhengeri



11995

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Suite à la lettre de Monsieur l'Administrateur de Territoire de Ruhengeri j'ai l'honneur de vous faire parvenir par colis séparé ~~envoi~~ de fonds n° 5/spécial - un montant de 1.000 frs congolais destiné à l'ex travailleur UMHK le nommé Nshamihigo résidant à Kibuye.

Conformément aux instructions cet argent fut pris en consignation par le commissaire de police Hoël et déposé au territoire à la disposition de l'intéressé, les fonds étant considéré comme venant et d'origine congolaise.

Je vous demande de bien vouloir remettre cet argent à Monsieur Nshamihigo. Il reste bien entendu que cette somme est exclusivement remise à l'intéressé contre remise du reçu et acquit pour le montant en question. Je vous serais très obligé de bien vouloir m'envoyer ensuite le reçu pour apurement à Usumbura.

Le Comptable Territorial.
M.Janssens

Janssens

MB/MJ.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura

, le
, de

7 janvier 1961

RUANDA-URUNDI GEBIED

Résidence de l'Urundi
Territoire d'Usumbura

(*) N° 321 /FIN.

Réf. n° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

dépots travailleur
U.M.H.K.

Copie pour information à
Monsieur le Résident Spécial du Ruanda
à Kigali.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

Kisenyi.

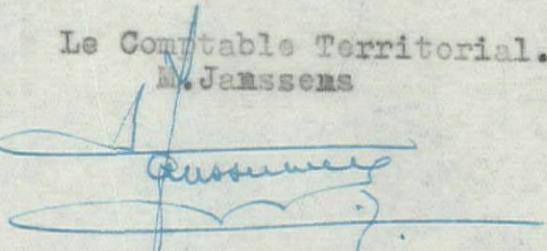
Monsieur l'Administrateur de Territoire

Suite aux instructions reçues j'ai l'honneur
de vous faire parvenir par colis séparé envoi de
fonds n° 4/spécial un montant de 7.000 frs congolais
destiné à Monsieur Ntahomtuye ex travailleur UMHK
résidant à Kisenyi.

Conformément aux instructions cet argent fut
pris en consignation par le commissaire de police
Hoel et déposé au territoire à la disposition de
l'intéressé, les fonds étant considéré comme
venant et d'origine congolaise.

Je vous demande de bien vouloir remettre
cet argent à Monsieur Ntahomtuye. Il reste bien
entendu que cet argent est exclusivement remis à
l'intéressé contre remise du reçu et acquit pour le
montant en question. Je vous serais très obligé de
bien vouloir m'envoyer ensuite le reçu pour apurement
à Usumbura.

Le Comptable Territorial.
M. Janssens



MJ/MJ.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura

, le 7 janvier 1961
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

Résidence de l'Urundi
Territoire d'Usumbura

"Recommandée"

(*) N°

320 / FIN.

Réf. n° :

Copie pour information à
Monsieur le Résident Spécial du Ruanda
à Kigali

Annexe :

Bijlage

Objet

Voorwerp :

dépôts travailleur

U.M.H.K.

Monsieur l'Administrateur de Territoire

de et à

Biumba .

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

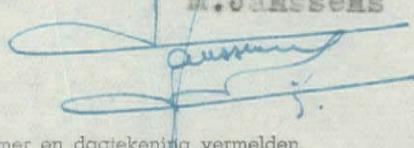
Suite aux instructions reçues j'ai l'honneur de vous faire parvenir par colis séparé l'envoi de fonds n° 3/spécial d'un montant de 6.000 frs congolais destiné aux ex travailleurs U.M.H.K. notamment 1.000 frs pour Mr.Ntarwanda résidant à Kimishya 5.000 frs pour Mr.Mamiragira " en terr.Biumba

Conformément aux instructions cet argent fut pris en consignation par le commissaire de police Hoel et déposé au territoire à la disposition des intéressés, les fonds étant considéré comme venant d'origine congolaise.

Je vous demande de bien vouloir remettre cet argent aux intéressés. Il reste bien entendu que cette argent est exclusivement remis à l'intéressé contre remise du reçu et acquit pour le montant en question. Je vous serais très obligé de bien vouloir m'envoyer ensuite le reçu pour apurement à Usumbura.

Par sa lettre du 23 décembre 1960 Mr. Nyangazi reclame également un montant de 14.000 frs, je vous signale à ce sujet que cette somme fut déjà envoyé à Ruhengeri le 27 novembre envoi de fonds n° 1. Je vous prie de bien vouloir diriger l'intéressé à ce territoire pour retirer l'agent en question.

Le Comptable Territorial.
M.Janssens



MJ/MJ.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura , le 7 janvier 1961
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED
Résidence de l'Urundi
Territoire d'Usumbura

(*) N° 322 /FIN.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Copie pour information à
Monsieur le Résident Spécial du Ruanda
à Kigali

dépôts travailleurs
U.M.H.K.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

Ruhengeri

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

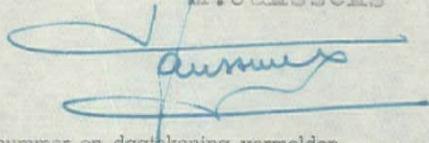
Suite à votr télégramme j'ai l'honneur de vou faire parvenir par colis séparé l'envoide fonds n° 6 d'un montant de 24.800 frs congolais destiné pour les ex travailleurs U.M.H.K notamment 13.800 frs pour Mr. Mutare 11.000 frs pour Mr.Rwajekare résidant à Ruhengeri.

Conformement aux imstrucions cet argent fut pris en consignation par le commissaire de police Hoël et déposé au territoire à la disposition des interessés, les fonds étant consideré comme venant et d'origine congolaise.

Je vous demande de bien vouloir remettre cet argent à Monsieur Mutare et Rwajekare. Il reste bien entendu que cet argent est exclusivement remis aux interessés contre remise du reçu et acquit pour le montant en question. Je vous serais très obligé de bien vouloir m'envoyer ensuite le reçu pour apurement à Usumbura.

Je vous rappelle à ce sujet que je n'ai pas encore reçu l'accusé de réception de mon envoi de fonds n° 1/special du 27 novembre 1960. Je vous serais très obligé de bien vouloir me le faire parvenir d'urgence.

Le Comptable Territorial.
M.Janssens



ORIGINAL POUR LE DESTINATAIRE

Bordereau d'envoi de fonds N° 6/ spécial
opération momé.

Expéditeur

Comptable Territorial
CT.9036
Usumbura

Destinataire

Code comptable
expéditeur

9.036

Référence de la dépense:

Livre de caisse (1)

Etat décaissements

N°

196

du
(1) Barrer la mention inutile.

Comptable Territorial
CT.9036
Ruhengeri

DÉTAIL DE L'ENVOI

Billets et pièces

Titres valant espèces : accrédifs, chèques, etc.

Billets
congolais de :

fr.	1.000	
	500	
	100	20.000
	50	
	20	
	10	4.800
	5	
fr.	50	
	5	
	1	
	0,50	
	0,20	
	0,10	
	0,05	
Total :		24.800 frs congolais.

Numéros

Montants

Numéros

Montants

Report :

Pièces
congolaises de :

destiné pour les ex travailleurs UMHK
Mutare : 13.800 frs
Rwajekare 11.000 frs

A reporter :

Total :

Récapitulation :

Billets et pièces : fr. 24.800,-
Titres valant espèces : fr.
Total de l'envoi : fr. 24.800,-

Total de l'envoi en toutes lettres :
vingt quatre mille huit cent frs.
congolais

Numéros des billets de 500 fr. et plus

Mode d'expédition : remise au guichet
Nombre et nature des colis ou plis : 1b. fact + 1 encl
Marques et numéros :
Numéro de recommandation (plis) 214
ou n° de document de transport (colis)

Identité complète du chef d'escorte en cas de transport
par porteurs :

Poids brut exact de chaque pli ou colis :

Nombre de fûts à monnaies
compris dans l'envoi :

Nom, qualité et signature du ou des témoins ayant assisté au
comptage, au pesage et à l'emballage des fonds :

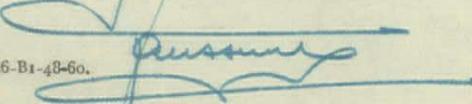
Nom, qualité et signature du ou des témoins ayant assisté à la
vérification de l'aspect et du poids des colis à la réception,
à leur ouverture et au comptage des fonds :

Usumbura, le 7 janvier 1961

(Lieu et date de l'expédition)

Nom, qualité et signature de l'expéditeur.

Le Comptable territorial
M. Janssens



, le
(Lieu et date de réception)

Nom, qualité et signature du réceptionnaire.

COPIE POUR LE DESTINATAIRE

Bordereau d'envoi de fonds N° 6/ spécial
opération monét.

Expéditeur

Comptable Territorial
CT.9036
Usumbura

Destinataire

Comptable Territorial
CT.9036
Ruhengri

Code comptable
expéditeur

9.036

Référence de la dépense:

Livre de caisse (1)

Etat décaissements

№

du

196

(1) Barrer la mention inutile.

DÉTAIL DE L'ENVOI

Billets et pièces

Titres valant espèces : accrédifs, chèques, etc.

Billets
congolais de :

fr.	1.000	
	500	
	100	20.000
	50	
	20	
	10	4.800
	5	
fr.	50	
	5	
	1	
	0.50	
	0.20	
	0.10	
	0.05	
Total:	24.800	frs congolais.

Numéros

Montants

Numéros

Montants

Report :

destiné pour les ex travailleurs UMHK
Mutare : 13.800 frs
Rwajekare 11.000 frs

Pièces
congolaises de :

fr.	50	
	5	
	1	
	0.50	
	0.20	
	0.10	
	0.05	
Total:	24.800	frs congolais.

A reporter :

Total :

Récapitulation :

Billets et pièces : fr. 24.800,-
Titres valant espèces : fr. _____
Total de l'envoi : fr. 24.800,-

Total de l'envoi en toutes lettres :

vingt quatre mille huit cent frs.
congolais

Numéros des billets de 500 fr. et plus

Mode d'expédition : *par avion au guichet*
Nombre et nature des colis ou plis *un petit + 5 sachets*
Marques et numéros :
Numéro de recommandation (plis) *214*
ou n° de document de transport (colis) _____
Identité complète du chef d'escorte en cas de transport
par porteurs :

Poids brut exact de chaque pli ou colis :

Nombre de fûts à monnaies
compris dans l'envoi :

Nom, qualité et signature du ou des témoins ayant assisté au
comptage, au pesage et à l'emballage des fonds :

Nom, qualité et signature du ou des témoins ayant assisté à la
vérification de l'aspect et du poids des colis à la réception,
à leur ouverture et au comptage des fonds :

Usumbura, le 7 janvier 1961
(Lieu et date de l'expédition)

Nom, qualité et signature de l'expéditeur.

Le Comptable territorial
M. Vanssens

, le
(Lieu et date de réception)

Nom, qualité et signature du réceptionnaire.

